

DECISION DU MAIRE

N°347

DATE

16 avril 2026

Convention de mise à disposition du Forum Armand Peugeot, à Poissy, à titre payant, au profit de l'association Artistique de Vernouillet, du lundi 22 juin 2026 au dimanche 28 juin 2026

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération n° 5 du Conseil municipal du 29 mars 2026 portant délégation du Conseil municipal à Madame le Maire,

Considérant que l'association Artistique de Vernouillet sollicite une mise à disposition des locaux municipaux, sis 6/8, rue Jean-Pierre Timbaud, à Poissy, du lundi 22 juin 2026 à 8h30 au dimanche 28 juin 2026 à 20h00, pour l'organisation d'un gala,

Considérant qu'il relève de l'intérêt général et de l'intérêt public local de signer une convention de mise à disposition des locaux, situés au Forum Armand Peugeot, à titre payant, au profit de l'association Artistique de Vernouillet,

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

D'adopter les termes de la convention de mise à disposition des locaux, situés au Forum Armand Peugeot, à Poissy, au profit de l'association Artistique de Vernouillet.

Article 2 :

De signer ladite convention, ses avenants et annexes éventuels, ainsi que tous documents y afférents, avec l'association Artistique de Vernouillet, représentée par Monsieur Jack JACQUET, Président, dont le siège social est situé rue Jean Mahler, à Vernouillet (78540).

Article 3 :

De préciser que la convention est conclue pour une occupation des locaux, du lundi 22 juin 2026 à 8h30 au dimanche 28 juin 2026 à 20h00.

Article 4 :

Le bénéficiaire devra verser à la première réquisition dans la caisse du trésorier principal de Poissy la redevance d'un montant de 20 568 €, avec refacturation de frais afférents (heures supplémentaires d'un agent SSIAP ville, frais de nettoyage, etc...) correspondant à la redevance forfaitaire pour une occupation occasionnelle comme suit :

DESIGNATION	DATE	PU	QUANTITE	Prix Total
Mise à disposition FAP	Du 22 au 25 juin 26	4 000,00 €	1	4 000,00 €
Mise à disposition FAP	Le vendredi 26 juin 26	1 500,00 €	1	1 500,00 €
Mise à disposition FAP	Du 27 au 28 juin 26	4 500,00 €	1	4 500,00 €
Fluides & frais généraux	Du 22 au 25 juin 26	2 100,00 €	1	2 100,00 €
Forfait nettoyage toilettes	Du 27 au 28 juin 26	200,00 €	1	200,00 €
Forfait nettoyage FAP après manifestation (loges + Office inclus)		500,00 €	1	500,00 €
Forfait régisseur ville	le 22 et 23 juin 26	400,00 €	1	400,00 €
Forfait 2 régisseurs ville 1/2 journée	Le jeudi 25 juin 26	240,00 €	1	240,00 €
HS jour 2 régisseurs ville	Le jeudi 25 juin 26	30,00 €	9	270,00 €
HS nuit 2 régisseurs ville	Le jeudi 25 juin 26	40,00 €	1	40,00 €
HS jour 2 régisseurs ville	Le vendredi 26 juin 26	30,00 €	7	210,00 €
HS nuit 2 régisseurs ville	Le vendredi 26 juin 26	40,00 €	2	80,00 €
Forfait 2 régisseurs ville	Le samedi 27 juin 26	400,00 €	1	400,00 €
HS jour 2 régisseurs ville	Le samedi 27 juin 26	30,00 €	6	180,00 €
HS nuit 2 régisseurs ville	Le samedi 27 juin 26	40,00 €	3	120,00 €
HS 2 régisseurs ville dimanche	Le dimanche 28 juin 26	46,00 €	9	414,00 €
HS jour Agent polyvalent SSIAP	Le lundi 22 juin 26	32,00 €	4,5	144,00 €
HS nuit Agent polyvalent SSIAP	Le lundi 22 juin 26	48,00 €	1	48,00 €
HS jour Agent polyvalent SSIAP	Le mardi 23 juin 26	32,00 €	5	160,00 €
HS nuit Agent polyvalent SSIAP	Le mardi 23 juin 26	48,00 €	1	48,00 €
Forfait 1 agent polyvalent SSIAP	Le mercredi 24 juin 26	200,00 €	1	200,00 €
HS jour Agent polyvalent SSIAP	Le mercredi 24 juin 26	32,00 €	4,5	144,00 €
HS nuit Agent polyvalent SSIAP	Le mercredi 24 juin 26	48,00 €	1	48,00 €
HS jour Agent polyvalent SSIAP	Le jeudi 25 juin 26	32,00 €	4,5	144,00 €
HS nuit Agent polyvalent SSIAP	Le jeudi 25 juin 26	48,00 €	0,5	24,00 €
HS jour 2 Agents polyvalents SSIAP	Le vendredi 26 juin 26	32,00 €	9	288,00 €
HS nuit Agent polyvalent SSIAP	Le vendredi 26 juin 26	48,00 €	1,5	72,00 €
Forfait 1 Agent polyvalent SSIAP	Le samedi 27 juin 26	200,00 €	1	200,00 €
HS jour 2 Agents polyvalents SSIAP	Le samedi 27 juin 26	32,00 €	10	320,00 €
HS nuit 2 Agents polyvalents SSIAP	Le samedi 27 juin 26	48,00 €	3,5	168,00 €
HS jour 2 Agents polyvalents SSIAP	Le dimanche 28 juin 26	52,00 €	14,5	754,00 €
Forfait sécurité	Du 26 au 28 juin 26	2 650,00 €	1	2 650,00 €
PRIX TOTAL				20 566,00 €

Article 5 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Article 6 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,**

#signature#

Sandrine BERNO DOS SANTOS

Document publié sur le [site de la ville](#) le 17/04/2026